



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 22 JUILLET 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt et un et le 22 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - S. PASTUREL - J-M. CARCELLER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - S. TOMCZAK - O. MAILLET - N. VINUELAS - M. DEMBELE.

EXCUSEES : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER) - M. MOREAU (procuration à S. PASTUREL).

ABSENTS : J-F CHEVALIER - M. FAUQUIER.

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée qui le valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, M. Jean-Michel CARCELLER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Jean-Michel CARCELLER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1/ Convention de servitudes avec ENEDIS.

2/ Renforcement du poste Jean Jaurès - Place Roger Salengro.

3/ Marché public relatif au « Groupement de commande pour la confection, la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques et les services périscolaires ».

4/ Convention de financement avec l'Académie de Montpellier - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

5/ Sentier de randonnée - projet de PR « Les 1001 pierres ».

6/ Budget communal - Décision modificative : virement de crédits.

7/ Création de postes.

8/ Engagement de respecter les prescriptions de la Charte Qualité des réseaux EU.

9/ Demandes de subvention pour la réhabilitation d'un logement communal à caractère social.

10/ Questions diverses.

1/ Convention de servitudes avec ENEDIS.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite emprunter le domaine communal pour :

- installer un câble en souterrain à 1 m 10 de profondeur au niveau de la parcelle AX 263 au Moulin à vent,

- poser un coffret électrique contre le mur de la caserne. Pour information, la parcelle AX 454 sur laquelle est implantée la caserne est communale et la caserne a été mise à disposition du SDIS 34 à titre gratuit.

Pour chacun de ces points, ENEDIS demande de valider une convention de servitudes. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ces conventions avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

2/ Renforcement du poste Jean Jaurès - Place Roger Salengro.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une 1^{ère} convention relative à ce sujet avait été signée en 2019 avec Hérault Energies mais elle ne portait que sur l'électricité et pas l'éclairage public.

Hérault Energies nous propose à présent de signer une 2^{ème} convention, en remplacement de la précédente, prenant en compte l'éclairage public. La commune de Cruzy ne leur ayant pas délégué la compétence Eclairage Public, un montant minime (872.52 €) nous est demandé au titre de la reprise du réseau EP.

Monsieur le Maire demande donc au conseil l'autorisation de signer cette nouvelle convention avec Hérault Energies et de valider le plan de financement correspondant.

Le Conseil Municipal accepte ces demandes à l'unanimité.

3/ Marché public relatif au « Groupement de commande pour la confection, la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques et les services périscolaires ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes SUD-HERAULT, réunie le 21 juin 2021, a retenu, après analyse des offres reçues et suivant des critères d'attribution bien définis, la société SHCB pour la fourniture des repas à la cantine scolaire. Cette société est celle avec laquelle nous travaillons depuis trois ans et qui donne entière satisfaction.

Le marché lui est donc attribué. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer les documents correspondants avec l'attributaire.

Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

4/ Convention de financement avec l'Académie de Montpellier - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que notre candidature au plan de relance continuité pédagogique a été retenue. Nous avons obtenu un taux de subventionnement de 70 % sur un montant subventionnable de 7 227 € pour le volet équipement (iPad, vidéoprojecteur...) et un taux de subventionnement de 50 % pour le volet services et ressources numériques (logiciels) sur un montant de 250 €.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention de financement avec l'Académie de Montpellier. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Madame Pasturel précise que l'effectif de l'école passera à 97 élèves à la rentrée scolaire de septembre 2021 contre 85 (année scolaire 2020/2021). Ce qui justifie largement la création d'une quatrième classe.

5/ Sentier de randonnée - projet de PR® « Les 1001 pierres ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la communauté de communes nous propose de valider un projet de randonnée sur le chemin rural dénommé « Ancien chemin de Villesspassans à Cruzy », projet qui impacte 2 parcelles communales. Ce projet est destiné à la randonnée pédestre, équestre et vélo tout terrain.

En validant ce projet de PR® « Les 1001 pierres », nous autorisons la communauté de communes à nettoyer les bas-côtés de façon à y installer le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de valider ce projet et d'accepter les propositions ci-dessus.

Le Conseil Municipal accepte ses demandes à l'unanimité.

6/ Budget communal - Décision modificative : virement de crédits.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir restituer le dépôt de garantie à un locataire de garage, rue du Camp du Pal, suite à son départ, nous devons approvisionner l'article budgétaire correspondant (article 165) d'un montant de 65 €.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de réaliser le virement de crédits nécessaire à cette opération.

Le Conseil Municipal accepte sa demande à l'unanimité.

7/ Création de postes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de promouvoir 2 agents au titre de l'avancement de grade, il convient de créer 2 postes :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de créer ces postes.

Le Conseil Municipal accepte sa demande à l'unanimité.

8/ Engagement de respecter les prescriptions de la Charte Qualité des réseaux EU.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la demande de subvention relative à la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue de Ste Foi, l'Agence de l'Eau exige des pièces complémentaires, obligatoires pour les travaux d'un montant supérieur à 150 000 € HT. Il s'agit notamment d'un engagement à réaliser l'opération selon les prescriptions de la Charte Qualité des réseaux EU.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de prendre la délibération correspondante. Le Conseil Municipal accepte sa demande à la majorité (1 abstention : S. Tomczak).

9/ Demandes de subvention pour la réhabilitation d'un logement communal à caractère social.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite au départ de Madame DEMESY, du logement communal des écoles, il y a lieu d'engager des travaux de réhabilitation de ce logement. Pour ce faire, des devis ont été demandés. Monsieur le Maire demande d'ores et déjà à l'assemblée l'autorisation de déposer toutes les demandes de subventions possibles, dès l'arrivée de ces devis. Ces demandes seront déposées :

- auprès du Département de l'Hérault,
- auprès d'Hérault Energies,
- auprès de l'Etat, par l'intermédiaire du Département, pour une réalisation en PALULOS, c'est-à-dire pour la réalisation d'un logement à caractère social,
- auprès de la Région. Monsieur le Maire se rend avec M. Carceller à la Maison de Région à Béziers, le 23 juillet prochain, pour connaître les possibilités d'aide de la Région en matière d'habitat mais également pour le city stade.

Le Conseil Municipal accepte sa demande à l'unanimité.

M. Azéma précise que l'appartement au-dessus de l'ancienne poste, également vacant, ne nécessite pas de gros travaux. Des petits travaux d'entretien vont être entrepris afin de pouvoir le relouer rapidement.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

